

**ASSEMBLÉE NATIONALE**22 février 2006

---

OBTENTIONS VÉGÉTALES - (n° 2869)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 9

présenté par

MM. Viollet, Lambert, Christian Paul, Philippe Martin, Gaubert, Mme Gaillard, M. Peiro  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer l'alinéa 5 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La méthode utilisée par le gouvernement pour garantir le droit des obtenteurs qui, en vertu des règles qui ont présidé au dépôt initial des certificats d'obtention végétale qui doivent très bientôt tomber dans le domaine public n'est pas acceptable.

Il convient donc de supprimer l'alinéa visé.